



بورصة تونس  
BOURSE DE TUNIS

# BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5828

Mercredi 07 Mai 2014

<http://www.bvmt.com.tn>

**TUNINDEX : 4 504.04**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : - 0,03%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 2,80%

**TUNINDEX20 : 1 827.47**

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes  
Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : + 0,06%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 4,24%

## LES INDICES SECTORIELS \* (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3 000,11	-0,18%	1,26%
8300	INDICE DES BANQUES	2 700,50	-0,08%	1,67%
8500	INDICE DES ASSURANCES	8 931,97	-1,27%	-0,80%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 422,63	-0,27%	-0,54%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 422,49	-0,66%	0,59%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 091,29	-0,49%	1,55%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 956,83	1,05%	12,97%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2 000,05	0,59%	0,87%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	3 262,53	0,75%	17,16%
3700	INDICE PRODUITS MENAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	1 245,78	2,21%	-9,91%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 692,09	-0,71%	-1,99%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 182,75	-0,89%	-2,41%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 439,58	-0,80%	4,56%

## COTATION ELECTRONIQUE

### COTE DE LA BOURSE : MARCHE PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	11-06-2013	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	23,820	23,820	23,830	23,940	23,820		
2	1	0,650	31-05-2013	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	16,300	16,300	16,500	16,650	16,300		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,200	1,200	1,180	1,200	1,170		
4	1	0,550	29-04-2014	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	7,370						
5	5	1,340	09-07-2013	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	17,150	17,190	17,190	17,190	17,110		
6	10	2,500	01-07-2013	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	63,000	63,010	63,010	63,010	63,010		
7	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	11,100	11,100	11,200	11,200	11,100		
8	5	1,000	13-06-2013	TL - Tunisie Leasing	20,200	20,200	20,200	20,200	20,200		
9	1	0,260	21-06-2013	BT - Banque de Tunisie	9,500	9,500	9,520	9,520	9,500		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	5,200						
11	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	7,500	7,500	7,500	7,600	7,500		
12	5	0,850	10-07-2013	AMEN BANK	28,590	28,590	28,590	28,590	28,360		
13	1	0,220	24-04-2013	ATB - Arab Tunisian Bank	4,200	4,200	4,190	4,200	4,190		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	14,870	14,430	14,430	14,430	14,430		
15	5	1,500	20-06-2013	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	63,040	63,500	63,020	63,600	62,000		
16	5	0,750	30-05-2013	CIL - Compagnie Internationale de leasing	13,950	13,890	13,890	13,890	13,890		
17	1	0,200	01-07-2013	ATL - Arab Tunisian Lease	2,580	2,620	2,580	2,620	2,580		
18	1	0,200	08-07-2013	PGH - Poulina Group Holding	5,150	5,270	5,130	5,280	5,100		
19	10	1,800	03-06-2013	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	145,200	143,000	143,000	143,000	143,000		
20	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	3,910	4,000	3,980	4,000	3,880		
21	5	0,850	06-06-2013	SALIM - Société d'Assurances SALIM	21,600	21,200	21,200	21,200	21,200		
22	1	0,200	18-07-2013	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	6,440	6,440	6,440	6,480	6,440		
23	1	0,060	24-06-2013	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,800	1,820	1,800	1,820	1,800		
24	1	0,070	08-07-2013	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,460	2,400	2,440	2,460	2,400		
25	10	1,200	16-07-2013	TJL - Attijari Leasing	22,480	22,480	22,480	22,480	22,480		
26	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	6,540	6,710	6,660	6,820	6,420		
27	5	0,400	01-07-2013	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	9,710	9,710	9,710	9,710	9,710		
28	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	4,750	4,550	4,740	4,740	4,550		
29	1	0,060	15-07-2013	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,860	2,860	2,860	2,980	2,860		
30	1	0,100	01-07-2013	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,880	3,850	3,780	3,850	3,770		
31	1	0,380	13-06-2013	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,400	7,400	7,550	7,550	7,400		
32	1	0,180	15-08-2013	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,400	2,430	2,390	2,430	2,380		
33	5	0,550	15-07-2013	EL WIFACK Leasing	14,500	14,500	14,500	14,500	14,100		
34	1	0,280	19-06-2013	Société ESSOUKNA	8,350	8,200	8,200	8,400	8,200		
35	1	0,150	05-08-2013	ADWYA - Société Adwya	8,390	8,490	8,670	8,850	8,490		
36	1	0,220	25-06-2013	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,200	4,200	4,180	4,210	4,180		
37	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	3,060					S	
38	1	0,500	10-07-2013	ARTES - Automobile Réseau Tunisie et Services	7,600	7,430	7,600	7,600	7,430		
39	5			HANNIBAL LEASE	7,730						
40	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	7,080						
41	5	0,350	21-06-2013	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	9,780	9,780	9,650	9,780	9,580		
42	1	0,333	30-07-2013	ENNAKL Automobiles	9,380	9,390	9,380	9,390	9,380		
43	1	0,300	19-07-2013	Telnet Holding	5,280	5,320	5,290	5,320	5,180		
44	1			OTH - One Tech Holding	6,740	6,720	6,740	6,750	6,720		
45	1			CITY CARS	11,220	11,220	11,210	11,220	11,000		
46	1			EURO-CYCLES	10,270	10,280	10,400	10,400	10,280		
47	1			BEST LEASE	1,990	1,910	1,910	1,910	1,910		
48	1			CELLCOM	8,690	8,430	8,600	8,600	8,430		
49	1			SAH - Société d'Articles Hygiéniques	13,540	13,140	13,880	13,880	13,140		
50	2			MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	7,100	7,200	7,000	7,200	6,990		
51	1			SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	6,590	6,500	6,480	6,500	6,350		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
52	20	1,800	25-09-2013	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	25,720	25,760	25,760		
53	25	5,100	14-06-2013	Air Liquide Tunisie	297,600				
54	5	0,600	07-08-2013	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,700	25,690	25,700		
55	10	2,000	21-06-2013	Placements de Tunisie - SICAF	43,830				
56	5	1,300	14-06-2013	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	50,000				
57	10	4,200	17-06-2013	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	42,500				
58	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,200				
59	10	4,700	20-05-2013	ALKIMIA - Société Chimique	62,900	62,500	62,500		
60	1	1,000	12-06-2013	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,300				
61	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	26,200	25,430	25,430		
62	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipelement	4,960				
63	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	10,310				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

\* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHE FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
64	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	4,700	4,700	4,620	4,700	4,600		
65	1			Société SERVICOM	21,000	21,050	22,270	22,270	21,050		
66	1			Société Carthage Cement	3,100	3,090	3,050	3,090	3,050		
67	1	0,100	16-04-2013	Société HEXABYTE	9,390	9,330	9,350	9,400	9,110	B	9,110
68	1			Société AE TECH	4,760	4,550	4,750	4,750	4,480		
69	1			Société LAND'OR	5,450	5,210	5,120	5,210	5,120		
70	1	0,335	10-07-2013	Société New Body Line	5,680	5,530	5,640	5,640	5,510		
71	5			Société SYPHAX AIRLINES	6,590	6,580	6,580	6,580	6,400	B	6,390

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
72	1			SOTEMAIL				2,830	

## COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
73	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,550				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA</b>									
74	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2013	101,100			
75	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	07-02-2014	101,900			
76	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	86,000			
77	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2013	103,120			
78	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2013	103,900			
79	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	75,000			
80	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2014	106,600			
81	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2014	98,080			
82	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	12-08-2013	95,400			
83	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	11-10-2013	100,000			
84	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	11-10-2013	98,330			
85	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	12-12-2013	100,000			
86	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2014	96,600			
87	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B0118	15-01-2018		100,000			
88	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B1020	15-10-2020		98,000			
<b>LES EMPRUNTS</b>									
89	BTE EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09		BTE9	15-09-2019	15-09-2013	100,000			
90	EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09		BE10F	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
91	EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09		BE10V	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
92	EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09		BE10B	17-09-2030	17-09-2013	100,000			
93	EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09		BE11F	09-02-2032	09-02-2014	100,000			
94	EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02		BE11V	09-02-2019	09-02-2014	99,990			
95	ATTIJARI BANK EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02		TJB10	11-01-2018	11-01-2014	100,000			
96	BH EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12		BH7S	07-12-2014	07-12-2013	100,000			
97	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9A	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
98	EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9B	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
99	EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06		BH31F	28-06-2020		100,000			
100	EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06		BH31V	28-06-2020		100,000			
101	TUNISIE LEASING EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09		TL9SF	25-09-2014	25-09-2013	98,500			
102	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09		TL9SV	25-09-2014	25-09-2013	100,000			
103	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03		TL92F	29-03-2015	29-03-2014	100,000			
104	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03		TL92V	29-03-2015	29-03-2014	100,000			
105	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06		T101F	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
106	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06		T101V	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
107	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11		TL10F	17-11-2015	17-11-2013	100,000			
108	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11		TL10V	17-11-2015	17-11-2013	100,000			
109	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02		T10SF	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
110	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02		T10SV	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
111	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06		T111F	10-06-2016	10-06-2013	99,390			
112	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06		T111V	10-06-2016	10-06-2013	100,000			
113	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10		T112F	29-10-2016	29-10-2013	98,000			
114	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10		T112V	29-10-2016	29-10-2013	100,000			
115	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01		T113F	29-01-2017	29-01-2014	98,300			
116	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01		T113V	29-01-2017	29-01-2014	100,000			
117	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05		T21AF	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
118	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05		T21AV	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
119	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05		T21BF	29-05-2019	29-05-2013	97,900			
120	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01		T22AF	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
121	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01		T22AV	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
122	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01		T22BF	15-01-2020	15-01-2014	100,000			
123	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05		T13SF	02-05-2018	02-05-2014	100,000			
124	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05		T13SV	02-05-2018	02-05-2014	100,000			
125	EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10		T13AF	03-10-2018		100,000			
126	EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10		T13AV	03-10-2018		100,000			
127	EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10		T13BF	03-10-2020		100,000			
128	EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02		T32AF	05-02-2019		100,000			
129	EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02		T32AV	05-02-2019		100,000			
130	EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subo. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02		T32BF	05-02-2021		100,000			
131	UBCI EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05		OBC13	31-05-2020		100,000			
132	STB EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05		STB8B	15-05-2024	15-05-2013	100,000			
133	EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05		STB8C	15-05-2028	15-05-2013	100,000			
134	EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05		STB8D	15-05-2033	15-05-2013	100,000			
135	EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02		STB82	18-02-2025	18-02-2014	101,760			
136	EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03		SB10A	23-03-2020	23-03-2014	100,000			
137	EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03		SB10B	23-03-2025	23-03-2014	100,000			
138	EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01		SB11F	27-01-2019	27-01-2014	100,000			
139	EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01		SB11V	27-01-2022	27-01-2014	100,000			
140	BNA EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04		BNA9S	07-04-2024		100,000			
141	AMEN BANK EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01		OAB6	29-01-2017	29-01-2014	98,970			
142	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05		ABS8A	21-05-2023	21-05-2013	100,000			
143	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05		ABS8B	21-05-2028	21-05-2013	100,000			
144	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09		ABS9F	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
145	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09		ABS9V	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
146	EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08		AB825	31-08-2025	31-08-2012	100,000			
147	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09		A111F	26-09-2021	26-09-2013	100,000			
148	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09		A111V	26-09-2021	26-09-2013	100,000			
149	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09		ABS2F	17-09-2022	17-09-2013	100,000			
150	EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable 10ans AP à								

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
										INDICATEUR	SEUIL EN %
<b>LES EMPRUNTS - SUITE</b>											
168	CIL	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
169		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
170		EO CIL 2009 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
171		EO CIL 2009 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
172		EO CIL 2009 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2013	100,000					
173		EO CIL 2009 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2013	101,120					
174		EO CIL 2009 / 3 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
175		EO CIL 2009 / 3 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
176		EO CIL 2010 / 1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
177		EO CIL 2010 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
178		EO CIL 2010 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2013	100,000					
179		EO CIL 2010 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2013	100,000					
180		EO CIL 2011 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
181		EO CIL 2011 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
182		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2014	100,000					
183		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018		100,000					
184		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018		100,000					
185		EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018		100,270					
186		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020		100,000					
187	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2014	100,000					
188		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2014	100,000					
189		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2014	100,000					
190		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2014	100,000					
191		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019	15-11-2013	100,000					
192		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK2V	15-11-2017	15-11-2013	100,000					
193	ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
194		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
195		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
196		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
197		EO ATL 2009-3 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
198		EO ATL 2009-3 Variable 5ans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
199		EO ATL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2013	99,990					
200		EO ATL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2013	100,000					
201		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
202		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
203		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2014	100,000					
204		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
205		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020	22-04-2014	100,000					
206		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020	22-04-2014	100,000					
207		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020		100,000					
208		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020		100,000					
209		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	ATL41	17-03-2019		100,000					
210	Meublatex	EO Meublatex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
211		EO Meublatex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
212		EO Meublatex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
213		EO Meublatex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
214		EO Meublatex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
215		EO Meublatex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
216		EO Meublatex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
217	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe 5ans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
218	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable 5ans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
219		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
220		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
221		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2014	98,000					
222		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
223		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019	31-05-2013	100,000					
224		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable 5ans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
225		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
226		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019	18-12-2013	100,000					
227		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP à TMM+2,10% j. 22/11	J13AV	22-11-2018		100,000					
228		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 5ans AP à 7,00% j. 22/11	J13BF	22-11-2018		99,410					
229		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,10% 2 ans de franchise j. 22/11	J13CF	22-11-2020		100,000					
230	MOD.LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML21F	18-02-2020	18-02-2014	100,000					
231	AIL	EO AIL 2010 / 1 5ans AP 5,25% j. 08/04	AI101	08-04-2015	08-04-2014	100,000					
232		EO AIL 2011 / 1 5ans AP 5,75% j. 28/04	AI111	28-04-2016	28-04-2014	100,000					
233		EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6,0% j. 15/05	AI21F	15-05-2017	15-05-2013	98,000					
234		EO AIL 2012 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AI21V	15-05-2017	15-05-2013	100,000					
235		EO AIL 2013 / 1 Fixe 5ans AP 7% j. 31/05	AI31F	31-05-2018		100,000					
236		EO AIL 2013 / 1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. 31/05	AI31V	31-05-2018		100,000					
237	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
248		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
239		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
240	UNION DE	EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2014	100,000					
241	FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2014	100,000					
242		EO UNIFACTOR 2013 Fixe 5ans AP à 7,00% j. Le 14/10	UF13F	14-10-2018		100,000					
243		EO UNIFACTOR 2013 Variable 5ans AP à TMM+2,00% j. Le 14/10	UF13V	14-10-2018		100,000					
244	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2014	100,000					
245	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2014	100,000					
246	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
247	EI Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
248	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
249		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
250		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
251	Hannibal Lease	EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
252		EO HL 2009-1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
253		EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2013	100,000					
254											

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
279				MONOPRIX (da. 1/7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPD)	6,800				
280				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNP11)	14,850	12,030	12,030		
281				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNP12)	4,880	4,000	4,000		
282				SFBT (da. 1/6. 01/06/1999 - SFB99)	13,420				
283				SFBT (da. 1/7. 01/06/2000 - SFB00)	10,060				
284				SFBT (da. 1/2. 27/04/2001 - SFBT1)	23,480				
285				SFBT (da. 1/2. 11/04/2002 - SFB02)	15,650				
286				SFBT (da. 1/12. 23/05/2006 - SFB06)	2,410				
287				SFBT (da. 1/13. 14/05/2007 - SFB07)	2,060				
288				SFBT (da. 5/56. 12/05/2010 - SFB10)	2,150				
289				SFBT (da. 5/61. 30/03/2011 - SFB11)	1,780				
290				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,700	1,420	1,420		
291				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	0,860	0,740	0,740		
292				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,030				
293				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,240				
294				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,220				
295				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,200				
296				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,180				
297				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,080				
298				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,270				
299				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,110				B
300				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,330				
301				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,690				
302				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,170				
303				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,130				
304				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,130				
305				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,240				
306				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,630				
307				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	0,940	0,500	0,500		
308				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,160				
309				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,750				
310				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	4,870				
311				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	2,920				
312				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,840				
313				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,760				
314				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,580				
315				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,900				
316				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,550				
317				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	10,950				
318				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,300				
319				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,220				
320				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	3,910				
321				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,490				
322				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,470	0,400	0,400		
323				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,460				
324				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,380				
325				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,340				
326				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,760	0,600	0,600		
327				Tunisie Leasing (da. 3/83. 10/02/2014 - TLS14)	0,690	0,610	0,610		
328				Tunisie Leasing (NG j. 10/02/2014 TLSG4)	19,200				B
329				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,070				
330				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,910	7,500	7,500		
331				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,130				
332				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,630				
333				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,270				
334				BT (da. 1/3. 28/06/2013 - BT13)	3,170				B
335				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	287,990				
336				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	164,570				
337				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	141,060				
338				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	94,040				
339				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	68,390				
340				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	52,610				
341				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	48,560				
342				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	44,830				
343				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	44,830				
344				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	37,120				
345				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	36,310				
346				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	32,410				
347				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	21,980				
348				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 02/09/2013 - ALQ13)	27,050				
349				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,620				
350				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	22,720				
351				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	16,630				
352				UBCI (da. 8/33. 14/10/2013 - UBC13)	6,130				
353				UBCI (NG j. 01/09/2013 UBCC3)	25,300				
354				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	0,920				
355				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,770				
356				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,770				
357				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	3,250				
358				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,420				
359				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	1,500				
260				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,690				
261				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 - AB13)	2,790				
262				AMEN BANK (AN j. 12/06/2013 ABAN3)	2,820				
363				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	28,210	27,370	27,370		
364				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,860				
365				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,530				
366				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	0,300				
367				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	8,690				
368				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	7,900				
369				ICF (NS Lib 75% j. 01/01/2012 ICFNS)	7,190				
370				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	20,900				
371				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	14,930				
372				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,690				
373				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	8,070				
374				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,420				
375				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,490				
376				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,690				
377				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,860				
378				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,700				
379				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,330				
380				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,440				B
381				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,160				
382				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGD44)	13,100				
383				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,240				
384				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,240				
385				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,040				
386				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,470				
387				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,210				
388				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,660				
389				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,610				
390				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,240				
391				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,240				
392				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,440	2,250	2,250		
393				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 - STV13)	0,920				B
394				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,630				
395				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,710				
396				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,340				
397				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,380				
398				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,120				
399				ATTIJARI LEASING - TJLR (Action Rompue - TJLR)	6,920				
400				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,120				
401				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,380				
402				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,390				
403				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,260				
404				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,480				
405				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,510				
406				SOTRAPIL (da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)	0,290	0,290	0,290		

## COTATION ELECTRONIQUE

## COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
407				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,590				
408				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,380				
409				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,180				
410				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,320				
411				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)	0,070				
412				SOMOCER (da. 2/35. 23/12/2013 - SOM13)	0,170	0,170	0,170		
413				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,740				
414				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,600				
415				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	1,260				
416				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,820	0,580	0,580		
417				GIF FILTER SA (da. 27/1000. 08/07/2013 - GIF13)	0,100			H	
418				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,500				
419				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	2,640				
420				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	0,930				
421				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,390				
422				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,340				
423				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,340				
424				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	1,730				
425				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,120				
426				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	1,710				
427				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,540				
428				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,790				
429				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,160				
430				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,670				
431				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,220				
432				TPR (da. 1/44. 25/06/2013 - TPR13)	0,100			B	
433				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,180			S	
434				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,310			S	
435				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,410				
436				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,520	1,300	1,300		
437				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,060	0,020	0,020		
438				New Body Line (da. 1/45. 16/12/2013 - NBL13)	0,130			B	

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## HORS-COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
439	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	9,310				
440	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	9,460	9,460	9,460		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

## COTATION SUR PANNEAUX

## COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
<b>DROITS D'ATTRIBUTION</b>									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

## MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
<b>TRANSACTIONS PROGRAMMEES</b>									
<b>OFFRES SANS CONTREPARTIE</b>									
Comptoir National Tunisien - CNT	5	35.000	11-04-2014	24.000		7		30-05-2014	09-05-2014
Sté DORCAS NUTRITION	10	15.770	18-04-2014	15.860		1 000	TSI	31-05-2014	09-05-2014

# DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

## AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»

### ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Tawasol Group Holding au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des **90 004 156** actions constituant le capital actuel, ainsi que des **17 995 844** actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'offre, soit au total **108 000 000** actions de nominal un (1) dinar chacune.

#### I- PRESENTATION DE LA SOCIETE

**Dénomination sociale:** Tawasol Group Holding.

**Siege social :** 20, Rue des Entrepreneurs, Chargaia II, 2035 Ariana –Tunisie.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

**Date de constitution :** 29/10/2012.

**Capital social:** Le capital social s'élève à **90 004 156 dinars**, divisé en 90 004 156 actions ordinaires de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérés.

**Objet social :** La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;  
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et  
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

#### II-PRESENTATION DE L'OFFRE :

##### 1- Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de «Tawasol Group Holding», tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3<sup>ème</sup> résolution d'augmenter le capital social de la société « Tawasol Group Holding » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 0,100 dinar.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1<sup>er</sup> Janvier 2013**.

##### Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Tawasol Group Holding », réunie le 02 Mai 2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

##### Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **1795844 actions** nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

• **Une Offre à Prix Ferme de 14 359 480 actions** au public représentant 79,8% de l'offre et 13,30% du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;

• **Un Placement Global de 3 636 364 actions** représentant 20,2% de l'offre et 3,37% du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les **6 mois** qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

##### 2- Période de souscription et validité de l'offre :

• **L'Offre à Prix Ferme** : du **28/04/2014** au **16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis**.

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014** au **16/05/2014 inclus**.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du **quatrième jour** de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de **clôture effective interviendrait 48 heures**, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

• **Le Placement Global** : du **28/04/2014** au **16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

##### 3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> Janvier 2013**.

##### 4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action TGH, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100 dinar** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Tawasol Group Holding » dans le cadre de l'**Offre à Prix Ferme** s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société Tawasol Group Holding dans le cadre du **Placement Global** s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

##### 5- Etablissements domiciliataires

**Tous les intermédiaires en Bourse** sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société Tawasol Group Holding exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 952 131 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

##### 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

###### 6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'**Offre à Prix Ferme, 14 359 480 actions** « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit 13,30% du capital social après augmentation, 79,79% de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux (02) catégories :

- **Catégorie A** : **5 272 791 actions** offertes représentant 29,30% de l'offre au public et 36,72% de l'OPF, réservées aux **personnes physiques et/ou morales** tunisiennes et/ou étrangères et aux **institutionnels** tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100 actions** et au maximum **1 800 actions**.

- **Catégorie B** : **9 086 689 actions** offertes représentant 50,49% de l'offre au public et 63,28% de l'OPF, réservées aux **personnes physiques et/ou morales** tunisiennes et/ou étrangères et aux **institutionnels** tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801 actions** et au maximum **540 000 actions** pour les non institutionnels et **5 400 000 actions** pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les **personnes physiques majeures tunisiennes** : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les **personnes physiques mineures tunisiennes** : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les **personnes morales tunisiennes** : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les **OPCVM** : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les **institutionnels autres qu'OPCVM** : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

- Pour les **étrangers** : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être inférieur à cent (100) actions ni supérieur à 0,5%** du capital social après augmentation, soit **540 000 actions** pour les **non institutionnels** et **5%** du capital social soit **5 400 000 actions** pour les **institutionnels**.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

##### • Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A**: les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie B**: les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

**En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.**

##### 6-2- Placement Global :

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364 actions** représentant 20,21% du total des actions offertes et 3,37% du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 dinars**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un **syndicat de placement** composé par les intermédiaires en Bourse **MAC SA** et **AFC** dirigé par l'intermédiaire en Bourse **MAC SA**, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;

- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000 actions** pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital après augmentation du capital) ;

- **3 636 364 actions** pour les institutionnels.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.**

##### 7- Transmission des ordres et centralisation :

###### 7-1- Offre à Prix Ferme

###### Avant la publication de l'avis de clôture anticipée:

Dès le troisième jour de souscription dans l'Offre (le 30 avril 2014), les intermédiaires en Bourse transmettent **quotidiennement** à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis un état des demandes de souscription collectés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme établi par catégorie, selon la procédure qui sera fixée par la Bourse et publiée sur son bulletin officiel.

###### A l'issue de la clôture de l'Offre:

A l'issue de la clôture de l'OPF, les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients, selon les modèles établis par la Bourse.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard deux jours de bourse après la clôture (effective) de l'offre.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

## DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

### AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»

#### 7-2- Placement Global :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

#### 8- Ouverture des plis et dépeillement :

##### 8-1- Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépeillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépeillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

##### 8-2 - Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépeillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

#### 9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépeillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### 10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 04/03/2014 aux actions anciennes de la société Tawasol Group Holding le code ISIN : TN0007650013. La société Tawasol Group Holding s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

#### 11- Calendrier indicatif de l'offre :

Phase	Sans clôture anticipée	Avec clôture anticipée
Ouverture des souscriptions à l'Offre	Lundi 28 avril 2014	Lundi 28 avril 2014
Publication de l'avis de clôture anticipée	-----	J*
Clôture effective des souscriptions à l'Offre	Vendredi 16 mai 2014	J+2
Date limite de remise des plis et des supports informatiques à la Bourse	Au plus tard : Mardi 20 mai 2014 à 17h00	J+4
Ouverture des plis par la commission de dépeillement	Mercredi 21 mai 2014	J+5
Déclaration du résultat de l'Offre et publication de l'avis de résultat	Mardi 27 mai 2014	J+9
Dénouement de l'offre à travers la Sticodvam	Vendredi 30 mai 2014	J+12

\*Au moins quatre jours de bourse à partir de la date d'ouverture des souscriptions.

#### 12- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

#### 13- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.»

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.»

Par conséquent, la société « Tawasol Group Holding » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

#### 14- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUH, portant sur un montant de **1 000 000 dinars et 1 000 000 d'actions**.

#### 15- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société Tawasol Group Holding se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC SA intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de la Bourse : [www.bvmt.com.tn](http://www.bvmt.com.tn).

### OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING MODALITES PRACTIQUES DE LA CLOTURE ANTICIPEE

La Bourse informe que les modalités pratiques de la clôture anticipée de l'Offre à Prix Ferme sur les actions de la société TAWASOL GROUP HOLDING seront réalisées de la manière suivante:

**1- Informations à communiquer à la Bourse:** Dès le troisième jour de l'ouverture des souscriptions à l'Offre (le 30 avril 2014), chaque intermédiaire en bourse communique quotidiennement à la BVMT par catégories, le cumul des quantités demandées, ainsi que le nombre d'ordres émis selon le modèle suivant:

	Nombre d'ordres	Quantités demandées
Catégorie A		
Catégorie B		
Total OPF		

Ces informations devront être envoyées quotidiennement au plus tard à **15h00** par fax N°71 197 919 et doivent porter l'identité et la signature de la personne habilitée, ainsi que le cachet de l'intermédiaire en bourse.

La Bourse centralise ces informations et informe, le même jour vers **17h00**, l'intermédiaire introducteur de la quantité totale demandée et du nombre total d'ordres.

#### 2-Publication d'un avis de clôture anticipée:

La clôture anticipée pourrait être envisagée à compter du quatrième jour de l'ouverture de l'Offre à Prix Ferme. La clôture anticipée interviendrait après concertation quotidienne entre les intermédiaires introducteurs et la BVMT et sera annoncée par avis.

La clôture effective de l'Offre interviendra deux jours de bourse après la publication de l'avis de la clôture anticipée.

La date limite de remise des plis et des supports magnétiques à la Bourse interviendra deux jours de bourse après la clôture effective de l'Offre.

### ADMISSION DE LA SOCIETE MANUFACTURE DE SACHETS ET FILETS «MSF»

#### Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 17 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 7 100 000 actions constituant le capital actuel de la société MSF, ainsi que des 2 672 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 9 772 000 actions de nominal un dinar chacune.

#### Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 2 672 000 actions, soit 27,34% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : MAXULA BOURSE

Evaluateur : MAXULA BOURSE

Listing Sponsor : Banque d'Affaires de Tunisie

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

### ADMISSION DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE «MIP»

#### Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 25 février 2014, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 3 250 000 actions constituant le capital actuel de la société MIP, ainsi que des 1 148 937 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 4 398 937 actions de nominal un dinar chacune.

#### Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 1 531 916 actions, soit 34,83% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : MENA CAPITAL PARTNERS

Evaluateur : MENA CAPITAL PARTNERS

Listing Sponsor : MAC SA

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

### SUSPENSION DE LA COTATION DU TITRE « SOPAT »

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation du titre « SOPAT » est suspendue à partir du mercredi 12 mars 2014 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

## AVIS DES SOCIETES

### SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT -

Le Conseil d'Administration de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT-, réuni le 4 mars 2014, a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale extraordinaire une augmentation de capital de 10.000.000 de dinars, par incorporation de réserves, faisant passer le capital de 80 à 90.000.000 de dinars et ce, par l'émission de 10.000.000 d'actions nouvelles gratuites à raison d'une action nouvelle pour huit actions anciennes.

Le conseil proposera à cette assemblée que le droit de jouissance des actions nouvelles gratuites soit fixé au 1er janvier 2013.

### TUNINVEST SICAR

Le Conseil d'Administration de la société Tuninvest Sicar réuni le Jeudi 06 Mars 2014 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de un (1) dinar par action.

Le Conseil d'Administration a également pris acte d'une récente position de l'Administration Fiscale pouvant avoir un impact favorable sur le dénouement du dossier de contrôle fiscal qui demeure à cette date en phase contentieuse.

### COMMUNIQUE DE LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT

Le Conseil d'Administration de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, réuni le mercredi 12 mars 2014, a examiné le rapport d'activité et les états financiers provisoires pour l'exercice 2013. Ces états financiers, sous réserve de leur certification en cours par les commissaires aux comptes, font apparaître un provisionnement complémentaire de 35,6 Millions de Dinars, lié à l'application de la circulaire 2013-21 du 30 Décembre 2013 qui prévoit des décotes de garantie sur les actifs de la classe 4 ayant une ancienneté supérieure à 3 ans, selon les quotités suivantes :

- 40% pour les actifs d'une ancienneté comprise entre 3 et 5 ans ;

- 70% pour les actifs d'une ancienneté de 6 et 7 ans ;

- 100% pour les actifs d'une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

Le niveau de fonds propres consommé par l'application des mesures de ladite circulaire sera entièrement reconstitué par l'affectation du résultat de l'année 2013 et n'aura donc pas d'impact significatif sur le ratio de solvabilité de la banque qui se maintiendra au-delà du seuil réglementaire de 9% exigé en 2013. De même, cette provision additionnelle n'impactera pas de manière significative l'évolution du résultat distribuable entre les années 2012 et 2013.

## AVIS DES SOCIETES

### CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE D'UNE SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE

La «Société Financière de Gestion –SOFIGES», intermédiaire en bourse, informe le public qu'elle a changé sa dénomination sociale pour devenir «STB FINANCE».

### SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «STAR»

La société tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR" informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 25 Mars 2014, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2013 et il a arrêté les Etats financiers relatifs à l'exercice 2013.

Les Etats financiers de la société font ressortir les indicateurs suivants :

- Un résultat net de 18,704 MD contre 15,308 MD en 2012 avec une nette amélioration de 22%.
- Des primes émises nettes en évolution de 11 %, soit 259,187MD contre 233,960 MD en 2012.
- Une progression des règlements de sinistres de 27%, soit 179,076 MD contre 141,234 MD en 2012.
- Une augmentation des produits nets des placements de 17% soit 37,976 MD contre 32,558 MD en 2012.
- Des fonds propres avant résultat de l'ordre de 230,960MD contre 219,602 MD en 2012, d'où une couverture de plus de 4,5 fois la marge de solvabilité réglementaire.
- Un taux de représentation des engagements techniques de 134%.

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2013 de 1,800 dinars par action et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 14 Mai 2014 à 9h 30'. Le lieu de cette réunion vous sera communiqué ultérieurement.

### COMMUNIQUE DE PRESSE DE ONE TECH HOLDING

La société One Tech Holding informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration, réuni en date du jeudi 27 Mars 2014, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013. Les états financiers de la Société ont fait ressortir un résultat net de 12.263.030 DT alors que le résultat net de l'ensemble consolidé est remonté à 43 368 428 DT, en nette augmentation de 124% par rapport à leur niveau proforma de l'année 2012.

En outre, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,210 dinars par action, soit en augmentation de 11% par rapport au coupon prévu au niveau du prospectus d'introduction en bourse, et de convoquer les actionnaires de la Société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du jeudi 15 mai 2014 à 9 heures 30. Le lieu de cette réunion sera indiqué ultérieurement au niveau de la convocation qui sera publiée au JORT et sur les sites du CMF et de la Bourse de Tunis.

### CITY CARS

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 8 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société durant l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2013.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2013, les résultats nets individuel et consolidé, ont atteint respectivement, 11.949.731 DT et 12.311.248 DT, soit une augmentation respective par rapport à l'exercice 2012 de 59,8% et de 47,7%.

En outre, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,670 DT par action, soit en augmentation de 11% par rapport au coupon prévu dans le prospectus d'introduction en bourse, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire prévue pour le mercredi 21 Mai 2014 à 15 heures et à 17 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

### COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -

Sur décision du Conseil d'Administration du 18 Mars 2014, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Jeudi 22 Mai 2014 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2013 ;
- 2) Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
- 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2013 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- 6) Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2013 ;
- 7) Approbation des montants des jetons de présence ;
- 8) Reclassement des comptes de réserves ;
- 9) Nomination d'administrateurs ;
- 10) Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- 11) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 12) Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
- 13) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

### SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 08 Mai 2014 à 10 heures à l'**Hotel Les Berges du Lac**, à l'**Assemblée Générale Ordinaire** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2013

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

### ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCE S ET DE REASSURANCES

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le Mardi 13 mai 2014 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheireddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2013.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2013.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Renouvellement des mandats des Administrateurs.

### PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 14 Mai 2014 à 10 heures à « L'HÔTEL AFRICA » - 50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2013 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats 2013 ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

### ARTES - AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 30 Avril 2014 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2014 et de proposer à la dite Assemblée, la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2013 de 0,415 Dinar par action.

### « ADWYA S.A »

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société ADWYA que le conseil d'administration réuni le mardi 06 Mai 2014 a :

- arrêté les états financiers au 31 décembre 2013 avec un résultat bénéficiaire de 6.670.611 dinars soit une évolution de 30% par rapport à 2012.
- décidé de proposer un dividende par action à l'ordre de 250 millimes (contre 150 millimes en 2012).
- décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire le 05 Juin 2014 à 9h30,
- décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 05 Juin 2014 à 11h30 qui statuera sur l'augmentation du capital par incorporation des réserves selon une parité de **1 action nouvelle pour 5 anciennes** avec jouissance du 01-01-2014, le capital sera porté de 13.200.000 Dinars à 15.840.000 Dinars.

Les deux assemblées se tiendront au siège social de l'institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Les Berges du Lac.

### HANNIBAL LEASE

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 29 Avril 2014 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2013.

Les états Financiers individuels font apparaître un total Bilan de 316 915 562 DT et un résultat net de 2 423 622 DT.

Les états Financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 317 556 097 DT et un résultat net de 2 561 316 DT.

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,300 DT par action et de convoquer les actionnaires de la société en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 9 Juin 2014.

### SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES « SIAME »

La société SIAME, informe ses actionnaires, que son conseil d'administration réuni le Jeudi 24 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers y afférents.

Il ressort de l'examen de ces états, que l'activité de la SIAME a généré un résultat d'exploitation individuel de 2 352 037 DT, en progression de 100,7% par rapport à l'exercice précédent soit +1 179 968 DT.

Ces mêmes états font apparaître un résultat net individuel de 1 680 600 DT, enregistrant ainsi une augmentation de +8,9% soit +138 070 DT par rapport à l'exercice précédent. Etant précisé que le résultat de 2012 comprenait une plus-value exceptionnelle de 542 163 DT.

En outre, le conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, la distribution d'un dividende de 0,100 DT par action correspondant à 10% de la valeur nominale de l'action, en progression de 42,86% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 11 Juin 2014 à 09 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE CITY CARS

#### APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES AUTRES QUE LES DETENTEURS D'ACTIONS AVANT L'INTRODUCTION EN BOURSE

##### 1. Objet

La Société CITY CARS s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions au marché principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant son introduction en bourse.

A cet effet, la société CITY CARS informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2014 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à Avenue principale, les berges du lac – 2053 – Tunis.

##### 2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la Société au niveau du marché financier ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société directement ou indirectement concurrente à une des filiales du groupe CITY CARS ;
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

##### 3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société CITY CARS et une fiche de candidature dûment remplie (*Annexe 1*) ;
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales ;
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (*Annexe 2*) ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ;
- Une attestation récente du nombre d'actions de CITY CARS détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de CITY CARS, sis à 67 avenue Mohamed V-1002- Tunis ; et
- Le curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

##### 4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de CITY CARS et portant la mention « Ne pas ouvrir/ Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires autres que les détenteurs d'actions avant l'introduction en bourse » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société CITY CARS situé au 51, RUE ALI DARGHOUTH, 1001, TUNIS - TUNISIE, au plus tard le 05 mai 2014 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site [www.kia.tn](http://www.kia.tn) ainsi que dans deux journaux quotidiens.
- Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2014, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires autres que ceux qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.

### ASSURANCES BIAT

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 14 mai 2014 à 10h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac.

#### ORDRE DU JOUR :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2013.
  2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2013.
  3. Approbation des Conventions réglementées.
  4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013.
  5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2013.
  6. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
  7. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2013.
  8. Renouvellement des mandats des Membres du Conseil d'Administration.
  9. Convocation du Conseil d'Administration en vue de nommer un Président Directeur Général.
  10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.
- Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

### ASSURANCES BIAT

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 14 mai 2014 à 11h au Siège social d'Assurances BIAT sis à Tunis, Immeuble Assurances BIAT, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts.
  2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité légale.
- Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

### ARAB TUNISIAN BANK

Les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank, société anonyme au capital de 100.000.000 dinars dont le siège social est au 9, rue Hédi Nouira, Tunis, inscrite au registre de commerce sous le n° B 167001997, matricule fiscal 14161QPM000, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 mai 2014 à 11 heure à l'hôtel « The Résidence », Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2013.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2013.
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013.
4. Affectation des résultats.
5. Cooptation d'un administrateur.
6. Fixation du montant des jetons de présence
7. Quitus aux administrateurs.
8. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2013.
9. Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2013.
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

Conformément à l'article 38 des statuts de l'Arab Tunisian Bank, n'a le droit de participer aux travaux de l'assemblée générale que l'actionnaire qui possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée.

### SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Conformément à l'article 26 - 4<sup>ème</sup> paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 19 mai 2014 à 11 heures à l'hôtel REGENCY sis à La Marsa – Les Côtes de Carthage – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013 ;
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Affectation du résultat ;
9. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
10. Renouvellement de certains mandats d'administrateurs ;
11. Renouvellement de mandat ou nomination des commissaires aux comptes ;
12. Pouvoir pour formalités.

### SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Conformément à l'article 26 - 4<sup>ème</sup> paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le 19 mai 2014 à 13 heures à l'hôtel REGENCY sis à La Marsa – Les Côtes de Carthage – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts de la société ;
2. Abrogation du 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 13 des statuts de la société ;
3. Ajout d'un 3<sup>ème</sup> tiret au 2<sup>ème</sup> point du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 23 des statuts de la société ;
4. Abrogation du 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 25 des statuts de la société ;
5. Abrogation du 4<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 29 des statuts de la société ;
6. Abrogation du 9<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 31 des statuts de la société ;
7. Mise à jour des statuts de la société ;
8. Pouvoir pour formalités.

### CITY CARS

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le mercredi 21 mai 2014 à quinze heures (15 h) à l'Institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion consolidé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
5. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
7. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
8. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
10. Information des actionnaires sur la démission d'un administrateur ;
11. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ;
12. Nomination d'un administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF ; et
13. Pouvoirs pour formalités.

### CITY CARS

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour le mercredi 21 mai 2014 à dix-sept heures (17h) à l'Institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;
2. Adoption des nouveaux statuts de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

## AVIS DES SOCIETES

### BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 23 mai 2014 à 16h à l'hôtel Regency, les côtes de Carthage – Gammarth.

#### ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2013 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
6. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés;
7. Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
8. Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Pouvoirs en vue des formalités ;
11. Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 20 mai 2014, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

### ATTIJARI LEASING

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 27 mai 2014 à 16 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2013
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2013;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2013;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2013;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2014;
9. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
10. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

### SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H00 le Mardi 10 Juin 2014, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
- 4- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 6- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2013.
- 7- Nomination du commissaire aux comptes de Tunis Re pour les exercices 2014, 2015 et 2016

**NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.**

**Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.**

**Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société**

### SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le jeudi 26 juin 2014 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013.
- 3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- 4) Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2013.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 7) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2014.
- 8) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2014.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.